



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Des mesures pour favoriser la relève des professionnels de santé

Une série de mesures ont été mises en œuvre par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour favoriser la relève dans les professions de la santé, dans un contexte d'augmentation continue de la demande en soins.

Les statistiques indiquent que d'ici 2020, près de 800 médecins sur les 2050 exerçant actuellement dans le canton de Vaud auront pris leur retraite (environ 40% de l'effectif). Or, depuis plusieurs années, le système de santé suisse connaît des difficultés à adapter l'offre en professionnels de santé à la demande en soins qui est en constante augmentation, en raison du vieillissement de la population. C'est le recours au recrutement international qui a permis aux institutions de répondre à court terme à cette pénurie.

Depuis 2008, le DFJC et le DSAS collaborent à la mise en œuvre de mesures pour garantir l'accès aux soins et former davantage de professionnels. Les efforts ont été concentrés sur l'augmentation des effectifs du master en médecine, du bachelor en soins infirmiers et de la formation d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC). Ils ont porté leurs fruits puisque entre 2008 et 2010, on observe une augmentation de 25% du nombre d'étudiants de 1^{ère} année en médecine à l'Université de Lausanne, tandis que l'augmentation estudiantine de 1^{ère} année pour la filière des soins infirmiers des Hautes écoles de la Santé est de 32% et de 31% pour la formation d'ASSC de l'Ecole de soins et santé communautaire. Le nombre de diplômés/certifiés pour ces filières est en hausse : des prévisions de l'ordre de +13% pour les ASSC, +23% pour les soins infirmiers et de +24% pour la médecine sont estimées pour la période 2009-2011.

Afin d'améliorer l'attractivité de la profession infirmière, un master et un doctorat en sciences infirmières ont été mis en place respectivement en 2009 et 2008. La première volée de 9 diplômés-ées master est attendue en septembre 2011. En collaboration avec les institutions sanitaires vaudoises, un programme de réinsertion professionnelle pour les infirmiers-ières diplômés-ées a été instauré en 2004. Il a permis à 280 personnes de reprendre une activité professionnelle après plusieurs années d'interruption.

La médecine de premier recours a également été renforcée avec la création de L'Institut universitaire de médecine générale en 2007 et la suppression de la clause du besoin dès le 1^{er} janvier 2010. Un cursus de formation postgraduée des médecins assistants au cabinet du généraliste et du pédiatre a été mis sur pied. Il permet de former annuellement 12 médecins-assistants au cabinet de médecins généralistes et 2 au cabinet du pédiatre. Viennent s'y ajouter le projet ForOm dans le Nord vaudois en collaboration avec les eHnv qui permet, depuis l'automne 2010, de former 4 médecins-assistants par année au cabinet du généraliste et le projet FormOL dans l'Ouest vaudois en collaboration avec le GHOL qui a démarré en 2011 et vise à former 2 médecins-assistants par année au cabinet du généraliste. Au total, ce sont ainsi 20 places d'assistantat supplémentaires qui sont mises à disposition chaque année. De son côté, la permanence PMU-Flon forme des médecins-assistants depuis avril 2010.

En collaboration avec le CHUV, la Faculté de biologie et de médecine et autres partenaires concernés, une école de formation postgraduée en médecine est en voie de création dans le but de mieux structurer la formation et d'assurer ainsi la relève médicale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mai 2011

Renseignements :

DFJC, A.-C. Lyon, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01

DSAS, P.-Y. Maillard, Conseiller d'Etat, 021 316 50 04, PMU, A. Pécoud, Directeur, 021 314 60 66.